

Déclaration d'intérêt général comportant une demande d'autorisation
environnementale unique (DAEU) pour l'aménagement de deux ouvrages
hydrauliques sur la commune de Saint-Genou

**Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne
Février 2019**

RESUME NON TECHNIQUE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre Val de Loire, la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne a réalisé une étude diagnostic préalable à l'aménagement des ouvrages hydrauliques de la rivière Indre dans la traversée de son territoire en vue de restaurer la continuité écologique.

Celle-ci se définit par :

- la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation ou d'abris.
- Le bon déroulement du transport des sédiments charriés par le cours d'eau, qui permet de façonner les habitats (lieux de vie) nécessaires aux différentes espèces.

Le diagnostic a mis en évidence l'impact des ouvrages sur la continuité écologique de l'Indre. La Communauté de Communes souhaite conduire des travaux sur deux ouvrages hydrauliques situés sur les communes de Saint-Genou et Buzançais.

1. LE SEUIL SITUE ENTRE LES LIEUX-DITS « LES CHAINTRES » ET « LE PRE DE MENNE »

Cet ouvrage, constitué d'enrochements et d'éléments en béton dans le lit mineur (pylônes électriques béton et blocs), a été construit sans autorisation dans les années 90 en vue de créer un plan d'eau destiné à la pêche en eau calme. Il présente actuellement une hauteur de chute à l'étiage de l'ordre de 1.20 m et piège une partie des sédiments. Il représente un obstacle rendant difficile le franchissement piscicole.

Sans usage et sans existence légale, il a été décidé de supprimer l'ouvrage. Il sera arasé sur toute sa longueur jusqu'au niveau des fondations. Une brèche sera d'abord réalisée afin que les sédiments (graviers et sables) puissent s'évacuer de façon progressive pour limiter le colmatage de la partie aval. Les enrochements constituant le corps du seuil seront réutilisés pour combler la fosse située à l'aval du seuil, afin de limiter le coût de travaux (transport de matériaux). En revanche les éléments bétons seront évacués.

Localisation des travaux – seuil des Chaintres

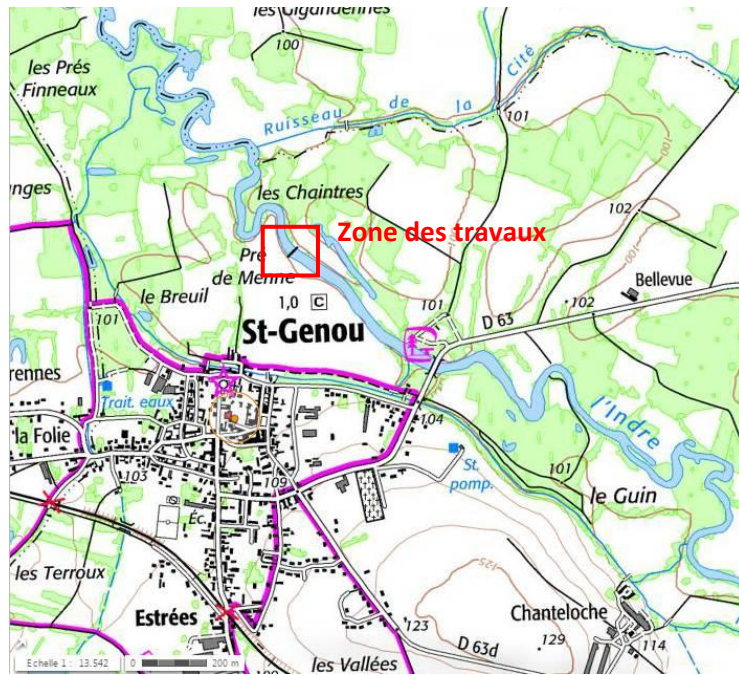


Photo seuil des Chaintres

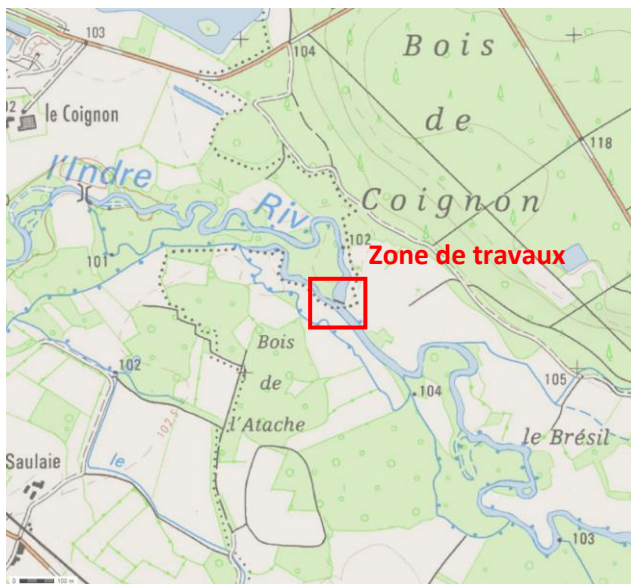


2. LE SEUIL SITUE AU LIEU-DIT « LE BRÉSIL »

Cet ouvrage, constitué par deux rideaux en palplanches entre lesquels a été coulé du béton, permet l'alimentation du canal de Saint-Genou via une prise d'eau située en rive gauche. Il présente actuellement une hauteur de chute à l'étiage de l'ordre de 1.80 m, ce qui le rend infranchissable à la faune piscicole. De plus il ne permet pas de garantir le débit réservé, à savoir un débit minimum à laisser dans le lit de la rivière en toute condition.

Afin de conserver une alimentation en eau du canal, élément du patrimoine communal, il a été décidé de conserver l'ouvrage en procédant à son arasement (soit un abaissement de sa crête) et à celui de la prise d'eau en rive gauche. Afin de gérer la chute résiduelle de l'ordre de 66 cm à l'étiage, le projet prévoit également la réalisation de deux pré-barrages en aval en rive droite et la création d'une échancrure dans le seuil permettant de les alimenter en priorité à l'étiage.

Localisation des travaux – seuil du Brésil



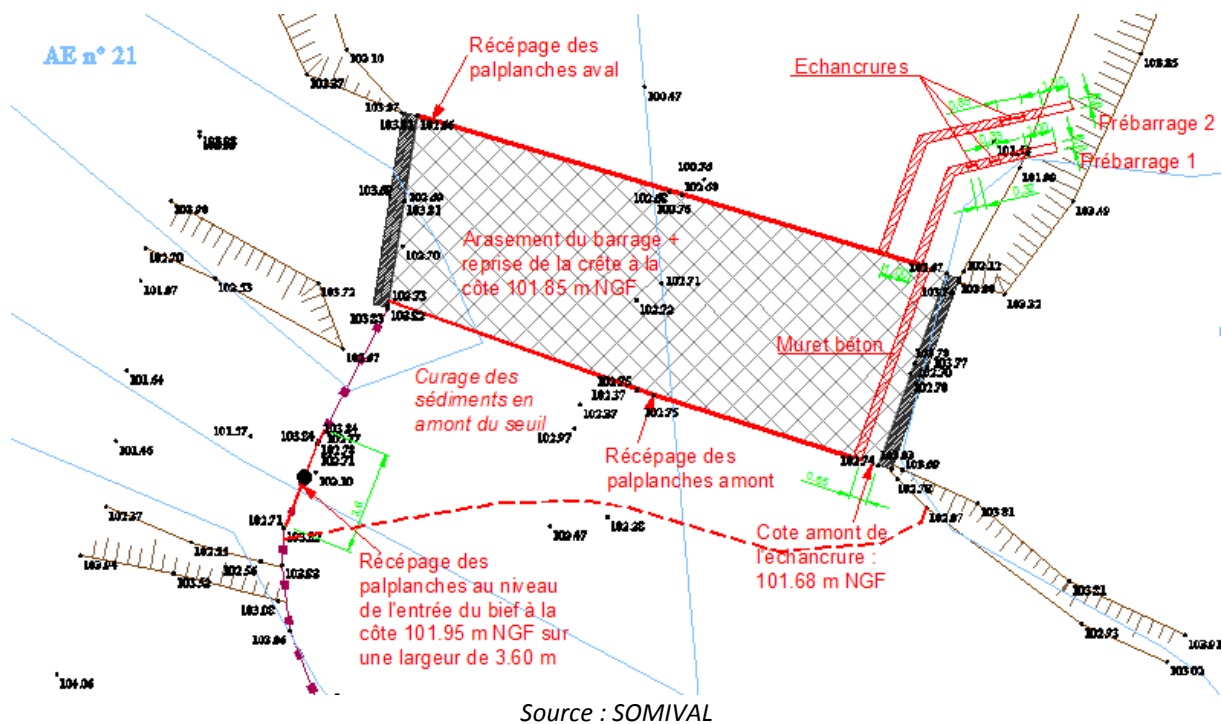
Source : Geoportail

Photo seuil du Brésil (hautes eaux)



Source : CCVIB

Schéma d'intervention seuil du Brésil



Les deux projets visent à retrouver un fonctionnement plus naturel de la rivière et à améliorer sa qualité écologique, en générant des habitats plus diversifiés et en rétablissant la continuité écologique.

Ils répondent aux objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 et à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2012 relatif au classement de l'Indre au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement.

Les opérations sont compatibles avec les autres documents cadres locaux : SCOT et trame verte et bleue du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Les incidences sur le site Natura 2000, le milieu aquatique et naturel terrestre, le milieu humain (usages et infrastructures) sont prises en compte dans la mise en œuvre des travaux et aménagements.

Le diagnostic et le programme de travaux ont été validés par un comité de suivi composé des différents acteurs concernés : DDT, Fédération de Pêche, Agence de l'Eau, Agence Française pour la Biodiversité, élus de la commune de Saint-Genou et de la CDC Val de l'Indre - Brenne. Les propriétaires riverains ont été avertis.

Les travaux sont programmés à l'été 2019, soit entre mi-août et mi-novembre 2019.